

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

34-2024 Formation spécifique à la Fonction publique territoriale dispensée par le cabinet HIBYRD

Le Président de la Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant le besoin de formation spécifique à la Fonction publique territoriale pour assurer une prise de poste optimale de la nouvelle Responsable Ressources Humaines arrivée le 2 septembre 2024 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Le cabinet HIBYRD dispensera une formation à destination de la Responsable Ressources Humaines de la CCBDP ;

ARTICLE 2

Cette formation dure 4 jours, en présentiel, précédée de 3.75 jours de préparation.

ARTICLE 3

Le coût de la formation est de 7 762.50 € HT soit 9 315.00 € TTC.

ARTICLE 4

Les crédits sont inscrits au budget 2024 à la ligne 6184.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 15 octobre 2024

Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 29/10/2024

Mise en ligne le : 29/10/2024